



Campagne Taxe d'Apprentissage 2012 Département d'Art Dramatique du Théâtre de L'Iris

HORS QUOTA - CATÉGORIE B
Versement avant le 1^{er} mars 2012

L'école d'art dramatique du Théâtre de l'Iris forme des comédiens dans le cadre de son 3^{ème} cycle préprofessionnel, animé en partenariat avec l'Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique de Villeurbanne. Ces élèves bénéficient du statut d'étudiant et passent en fin de cursus le DET (Diplôme d'Etudes Théâtrales).

Cette école a la particularité d'être intégrée à un Théâtre et à un lieu de soutien à la jeune création. Notre structure dans sa globalité favorise et encourage l'insertion professionnelle de ses élèves, en leur proposant une immersion totale dans un lieu de création.

Des dizaines de comédiens sont issus de notre formation. La grande majorité d'entre eux exerce aujourd'hui le métier de comédien, d'autres ont créé leur compagnie ou sont allés poursuivre leur formation dans les écoles supérieures d'art dramatique.

POURQUOI VERSER AU THÉÂTRE DE L'IRIS ?

Le versement de votre taxe à notre école nous permet notamment de :

- développer les stages de création avec les metteurs en scène
- renforcer notre programme pédagogique en faisant intervenir des professionnels extérieurs
- investir dans du matériel pédagogique
- œuvrer au quotidien pour une meilleure insertion professionnelle

QUELQUES CHIFFRES :

- 250 élèves au sein du département d'art dramatique
- 13 enseignants
- 23 heures d'enseignements hebdomadaires en 3^{ème} cycle : 15h de théâtre, 6h de disciplines transversales (chant, formation musicale, danse, littérature dramatique, Tai Chi Chuan, Chi Kong et théories d'acupuncture leur correspondant), 2h de stage avec des artistes invités
- taux de réussite à l'examen : 85 %



MODALITÉS PRATIQUES

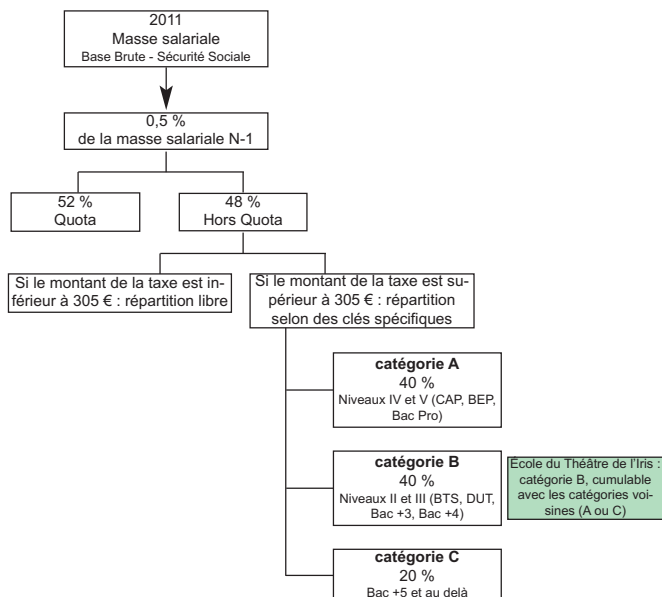
DE VERSEMENT

Au lieu de payer votre taxe d'apprentissage sans en connaître la destination précise, vous pouvez en choisir le bénéficiaire et décider de lui affecter tout ou partie de votre contribution.

Vous souhaitez verser votre taxe d'apprentissage à l'école du Théâtre de l'Iris et nous vous en remercions.

Voici comment finaliser votre apport à notre école.

Les versements doivent obligatoirement transiter par un organisme collecteur (CCI, APDS, ORT, AGEFA, CCIR...) : sur le formulaire, faites apparaître « Association Théâtre et Compagnie de l'Iris » comme destinataire de votre taxe.



La taxe d'apprentissage est égale à 0,50 % de votre masse salariale.

Le hors quota est égal à 48 % du montant de votre taxe d'apprentissage. C'est cette partie dite « hors quota » que vous pouvez attribuer à l'école de votre choix. Cette répartition intervient en fonction des niveaux des formations concernées : l'école du Théâtre de l'Iris est habilitée à recevoir la taxe d'apprentissage au titre de la catégorie B, soit 40 % de la partie hors quota de votre taxe.

Toutefois, la répartition de la partie hors quota est libre, si le montant de votre taxe d'apprentissage est inférieur à 305 €.

IMPORTANT

La règle du cumul : les formations peuvent également bénéficier du pourcentage affecté à un niveau voisin, soit la catégorie A (40 %) ou la catégorie C (20 %).

L'école du Théâtre de l'Iris peut donc recevoir 80 % (A et B) ou 60 % (B et C) de la part hors quota de votre taxe.



EXEMPLES

Exemple 1 : votre taxe d'apprentissage est de 300 € (somme inférieure à 305 €)

Vous pouvez reverser à l'école du Théâtre de l'Iris la somme de 144 €, soit 48 % de 300 €.

Exemple 2 : votre taxe d'apprentissage est de 1000 € (somme supérieure à 305 €)

Vous pouvez reverser à l'école du Théâtre de l'Iris la somme de 192 €, soit 40 % de 480 € (correspondant à la partie hors quota), ou bien le double, soit 384 €, correspondant au cumul des deux catégories A et B.

CONTACT

Pour plus de renseignements, contacter Christelle Bonne par téléphone ou par mail : 04 78 68 72 55, christelle.bonne@theatredeliris.fr

Association Théâtre et Compagnie de l'Iris
331 rue Francis de Pressensé - 69100 Villeurbanne
04 78 68 86 49 - information@theatredeliris.fr
www.theatredeliris.fr
APE 9004 Z - Siret 341 915 296 000 22
Licences 1-135411 ; 2-135412 ; 3-135413
N° d'organisme de formation : 82 69 05 632 69